Présentation du programme OEPV
20 septembre 2022

Les mardis de l'ORTM

Annie-Claude THIOLAT
Vice-Présidente de la FUB, Présidente de Place au Vélo Nantes

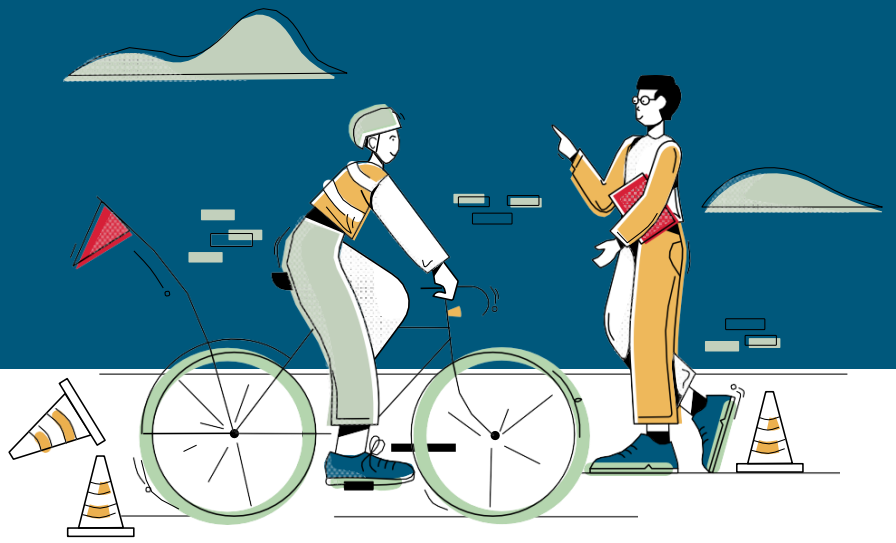

Un programme financé par Les certificats d'économies d'énergie
Porté par FUB le vélo au quotidien et FUB SERVICES
Soutenu par
Avec le soutien technique de République Française Liberté Égalité Fraternité, ADEME Agence de la transition écologique, eni
Et le soutien financier de Les Mousquetaires, GazelEnergie Solutions et VARO et Shell

Sommaire

- Objectif du programme
- Parcours bénéficiaire
- Zoom sur les primes
- Le catalogue
- Le kit de communication
- Questions-Réponses

OEPVo

Objectif Employeur Pro-Vélo

Le programme c’est…

Le programme c’est…

…un outil pour accompagner les employeurs techniquement et financièrement vers la labellisation « Employeur Pro-Vélo »

Objectifs

- Accompagner les employeurs **privés, publics et associatifs** à développer une culture vélo
- Labelliser Employeur Pro-Vélo **4 500 sites d'établissement**
- Co-financer **25 000 nouvelles** places de stationnement vélo

Le programme VS label

Un outil temporaire (déc. 2023) pour accompagner vers la labellisation

Un objectif à atteindre. Il atteste de l'engagement de l'employeur dans une démarche pro-vélo.

Employeur Pro Vélo

5 champs d'actions

- Pilotage et stratégie
- Communication et motivation
- Services
- Sécurité
- Equipement

46 critères

8 obligatoires

Calendrier

27/09/2021

septembre 2022

31/12/2023

Programme

Lancement du programme

Audit

Fin du programme

OEPVO
Objectif Employeur
Pro-Vélo

Le parcours bénéficiaire

Les supports

Un site pour
s'informer

https://employeurprovelo.fr/

Une plateforme pour
s'engager

https://app-employeurprovelo.fr/

Mode d'emploi du programme

Le parcours d'accompagnement

Etape par étape !

Les fonctionnalités se débloquent dès que la précédente est validée

Inscription au programme

1 Autodiagnostic en ligne
Gratuit

2 Réunion de cadrage
Gratuit

3 Signature charte d'engagement
Gratuit

4 Catalogue
Prise en charge: 40% - 60%

5 Audit de labellisation
Gratuit

6 Label Employeur Pro-Vélo

Le parcours d'accompagnement

Inscription

1 **Autodiagnostic**

2 **Réunion de cadrage**

3 **Charte d'engagement**

4 **Catalogue**

5 **Audit**

6 **Label Employeur Pro-Vélo**

Cette inscription se fait sur https://app-employeurprovelo.fr/ en quelques minutes seulement. L'inscription se fait par *site* et non par *organisation*. Il est donc important de renseigner le numéro de SIRET du *site* concerné. Si votre site n'est pas le siège de l'entreprise, demandez ce numéro à votre service administratif.

Le parcours d'accompagnement

Inscription

Autodiagnostic 1

2 **Réunion de cadrage**

3 **Charte d'engagement**

4 **Catalogue**

5 **Audit**

6 **Label Employeur Pro-Vélo**

Cet autodiagnostic est basé sur le cahier des charges et permet d'évaluer la maturité pro-vélo du site d'un employeur. A l'issue de l'autodiagnostic, l'employeur aura identifié les points forts et les points faibles de sa structure par rapport au cahier des charges.

L'autodiagnostic dure environ 30 min et comporte 37 questions (au maximum). Il est possible de le réaliser plusieurs fois. Ainsi, l'employeur peut voir évoluer sa progression en cours de programme et juger s'il est prêt pour passer l'audit de labellisation.

Astuce:

En attendant l'autodiagnostic complet, avez-vous fait le test rapide sur le site employeurprovelo.fr ?

Le parcours d'accompagnement

Inscription

1 **Autodiagnostic**

Réunion de cadrage
2

3 **Charte d'engagement**

4 **Catalogue**

5 **Audit**

6 **Label Employeur Pro-Vélo**

Cette réunion animée par un de nos conseillers est entièrement prise en charge par le programme OEPV. Elle permet de présenter le programme, d'identifier les actions à mettre en œuvre sur la base de l'autodiagnostic, et d'aiguiller les futurs choix de prestations dans notre catalogue. Elle dure environ 1h30 et est réalisée par téléphone ou visioconférence.

Le parcours d'accompagnement

Inscription

1 **Autodiagnostic**

2 **Réunion de cadrage**

3 **Charte d'engagement**

4 **Catalogue**

5 **Audit**

6 **Label Employeur Pro-Vélo**

Il est demandé à l'employeur de signer la charte d'engagement du bénéficiaire, qui a pour objectif de formaliser les engagements de l'employeur, notamment la mobilisation d'une personne référente et l'utilisation de la plateforme pour toute demande de prestation de service ou d'équipement. En signant la charte, l'employeur déclare s'inscrire dans une démarche de labellisation.

Le parcours d'accompagnement

Inscription

1 **Autodiagnostic**

2 **Réunion de cadrage**

3 **Charte d'engagement**

Catalogue
4

5 **Audit**

6 **Label Employeur Pro-Vélo**

La plateforme propose quatre catégories de prestations : Equipement, Formation à la pratique du vélo du quotidien, Maintenance et réparation, Accompagnement et Conseil. Ces prestations sont effectuées par des prestataires sélectionnés par le programme OEPV pour garantir une qualité de service optimale. L'employeur bénéficie de primes allant de 40 à 60% sur l'ensemble de ces prestations.

Le parcours d'accompagnement

Inscription

1 **Autodiagnostic**

2 **Réunion de cadrage**

3 **Charte d'engagement**

4 **Catalogue**

Audit
5

6 **Label Employeur Pro-Vélo**

Une fois l'employeur confiant que les actions menées à l'étape précédente sont suffisantes pour pouvoir prétendre à la labellisation, il peut programmer son audit auprès d'un de nos cabinets partenaires. Cet audit est entièrement prise en charge par le programme OEPV. Le label est attribué pour une durée de 3 ans.

A partir de juin 2022

Le parcours d'accompagnement

Inscription

1 **Autodiagnostic**

2 **Réunion de cadrage**

3 **Charte d'engagement**

4 **Catalogue**

5 **Audit**

6

A l'issue de audit et selon l'avancement de son plan d'actions pro-vélo, l'employeur obtient le cas échéant, le label bronze, argent, ou or.

OEPVo
Objectif Employeur
Pro-Vélo

Zoom sur les primes

Montant des primes

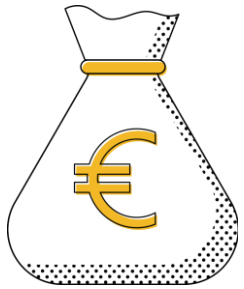

Votre site emploie entre 5 et 50 salariés	
Montant de la prime hors ZNI	4 000 €
Montant de la prime en ZNI	5 000 €
Votre site emploie entre 50 et 250 salariés	
Montant de la prime hors ZNI	6 000 €
Montant de la prime en ZNI	7 500 €
Votre site emploie plus de 250 salariés	
Montant de la prime hors ZNI	8 000 €
Montant de la prime en ZNI	10 000 €

ZNI = zones insulaires non interconnectées au réseau électrique métropolitain français (Corse, DROM-COM…)

Consulter la consommation de sa prime

Le montant disponible est **consultable** à tout moment depuis votre page d'accueil.

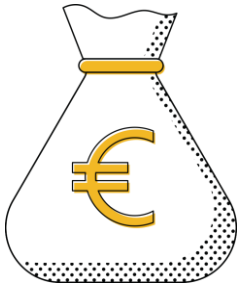

Versement des primes : fonctionnement

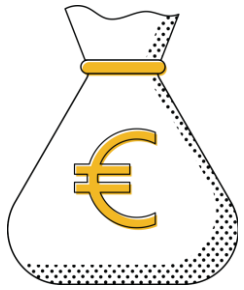

- Les réunions de cadrage et audit sont **100%** pris en charge par le programme. OEPV paie les intervenants directement.

- Pour les prestations du catalogue, l'employeur paie directement les intervenants du programme. Le programme OEPV versera ensuite une prime qui correspond au pourcentage du montant HT (**40% ou 60%)** selon le type de la prestation.

- Attention :
  - un montant maximal de prime est fixé pour le stationnement (voir catalogue).
  - les primes pourront être versée seulement pour les prestations commandées depuis la plateforme et à partir du 30 septembre 2021.

Versement des primes : fonctionnement

Facture et pièce justificative sur mon espace personnel

Contrôle OEPV

Audit demandé

Versement de la prime

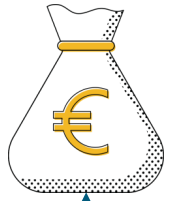

OUI

NON

Versement en attente

Versement des primes : justificatifs

A

Espace « suivi de mes activités »

B

Importer les justificatifs de la prestation

C

Importer les justificatifs de paiement

Versement des primes : fonctionnement

- Le cumul des primes pour les prestations réalisées est versé à l'employeur après la demande d'audit. A noter que cette étape ne sera active qu'à partir de juin 2022.

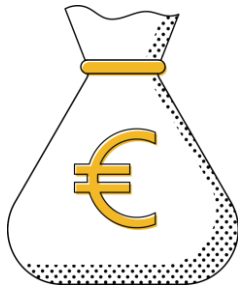

- L'employeur n'a pas épuisé toute sa prime au moment de l'audit? Pas d'inquiétudes, il sera possible de continuer à l'utiliser jusqu'à son épuisement. Les versements se feront alors périodiquement.

OEPVO
Objectif Employeur
Pro-Vélo

Le catalogue

Une prime à utiliser dans le catalogue

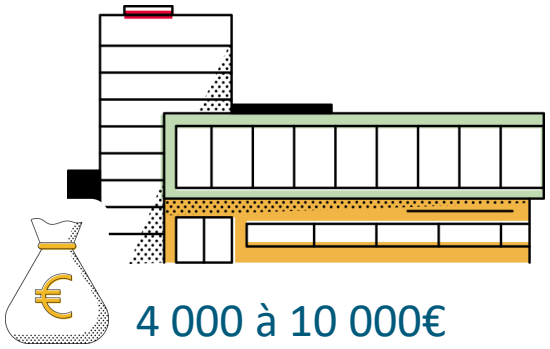

4 000 à 10 000€

60%

Conseil

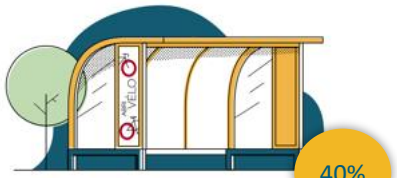

40%

Equipements de stationnement vélo

60%

Formations à la pratique du vélo au quotidien

40%

Prestations de maintenance et de réparations

1 **Autodiagnostic** en ligne

2 **Réunion** de cadrage

3 **Signature** charte d'engagement

4 **Catalogue**

5 **Audit** de labellisation

Label Employeur Pro-Vélo

Les prestations de stationnement

	Attaches	Abris	Consignes	Services supplémentaires
	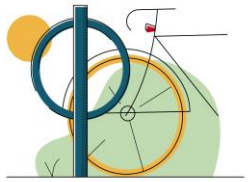	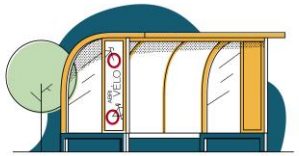		
Montant	Selon devis	Selon devis	Selon devis	Selon devis
Prime	40 % du montant HT avec une prime plafonnée à 100€ HT/ attache	40% du montant HT avec une prime plafonnée à 4 000€ HT/ abri	40 % du montant HT avec une prime plafonnée à 4 000€ HT/ consigne	40 % du montant HT avec une prime plafonnée à 300€ HT/Service*

** A noter: l'accès aux équipements complémentaires ne devient accessible que lorsque qu'une commande d'au moins un des 3 types de d'équipement ci-dessus (attaches, abri ou consigne) est effectuée.*

Formations à la pratique du vélo au quotidien

	Remise en selle	Conduite aux abords du lieu de travail	Prise en main vélo à assistance électrique	La route vue du guidon
Public	Personnes sachant rouler à vélo et n'osant pas le faire pour des trajets quotidiens	Personnes sachant rouler, souhaitant se perfectionner ou gagner en confiance	Personnes ayant déjà une pratique des déplacements à vélo	Tous publics : personnes pratiquant ou non le vélo
Lieu	A définir avec le prestataire	Site de l'employeur	Espace extérieur sécurisé (parking de l'établissement ou site à proximité)	Site de l'employeur
Nombre de participants	1 à 3 personnes	3 à 6 personnes	3 à 8 personnes	4 à 20 personnes
Durée	2 h	3 h	1 h	2 h
Montant	120€ par personne	700€ par session	150€ par session	300€ par session
Prime	60 % (soit 72 €/personne)	60 % (soit 420 €/session)	60 % (soit 90 €/session)	60 % (soit 180 €/session)

Maintenance et réparation de vélos

	Contrôle technique des vélos personnels des salariés	Entretien et réparation des vélos personnels des salariés	Atelier mécanique participatif
Lieu	Site de l'employeur	Site de l'employeur	Site de l'employeur
Nombre de participants	4 à 14 vélos du personnel	4 à 12 vélos du personnel	4 à 12 personnes
Durée	Une demi-journée à une journée	Une demi-journée à une journée	3 h
Montant	30€ par vélo	50€ par vélo	400€ par session
Prime	40 % (soit 12€/vélo)	40 % (soit 20€/vélo)	40 % (soit 160€/session)

Accompagnement & conseil

	Diagnostic mobilité axé sur le vélo	Formation et outillage de la personne référente mobilité/vélo	Élaboration/enrichissement d'un plan d'actions pro-vélo	Préparation à la labellisation
		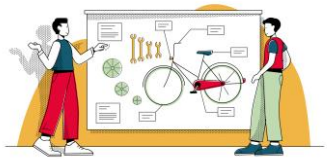		
Lieu	1 visite sur site minimum	1 visite sur site minimum	1 visite sur site minimum	1 visite sur site minimum
Durée	2 jours	1,5 jours	4 jours	1,5 jours
Montant	1600€	1200€	3200€	1200€
Prime	60 % (soit 960€)	60 % (soit 720€)	60 % (soit 1920€)	60 % (soit 720€)

OEPVO
Objectif Employeur Pro-Vélo

Le kit de communication

Où trouver le kit de communication ?

Kit com

Sur le site internet www.employeurprovelo.fr

- Le logo du programme OEPV
- Une presentation powerpoint (1 page, 3 pages ou 36 pages)
- Kit de communication “Têtes de reseau – Collectifs” (format Word)

En papier

- Un dépliant 3 volets OEPV
- Un format carte postal avec un QR Code

Kit de communication

Sommaire

1 Présenter le programme aux employeurs 3

2 Stands – supports papiers 3

3 Mails type 3

3.1 Mail-type de présentation du programme 3

3.2 Mail-type de présentation avec renvoi vers les webinaires de présentation si votre interlocuteur a des questions 4

4 Réseaux Sociaux 4

Facebook ou Linkedin 4

Twitter 5

5 Eléments de langage 6

6 Contact 7

6.1 Pour toute question sur le programme 7

6.2 Contact presse 7

OEPVo
Objectif Employeur
Pro-Vélo

Questions - réponses

Merci de votre attention

Pour toute question sur ce programme

Contact local : Pierre HERVE p.herve@placeauvelo-nantes.fr

OEPV Objectif Employeur Pro-Vélo

contact@employeurprovelo.fr

Facebook | Twitter | Linkedin